

Chasse.



ils ont dit...

Chasse, ils ont dit... n°60 - Directeur de la publication : J.-P. Rioult - Tél. rédaction : 04 72 24 48 10 - Fax : 04 72 24 48 19

Conseil municipal du 18 sept. 2012 : les principales décisions

LE MOT DU MAIRE, JEAN-PIERRE RIOULT

C'est un maire ému et fier du travail accompli qui s'adresse à vous à l'occasion de ce Conseil municipal de rentrée. Ce mois de septembre 2012 a été émaillé de nombreux événements qui témoignent une fois encore de la vitalité de notre commune. L'inauguration du « Lyssandre I » d'abord, dans le quartier de la Gare, illustre le volontarisme de la Municipalité, aux côtés des bailleurs, en matière de logement social. La pose de la première pierre du futur « retail park » de l'ensemble commercial de Chasse Sud ensuite, avec le groupe Casino, fait la part belle au développement économique et au soutien de l'emploi local. Mais c'est surtout sur l'inauguration du nouveau complexe sportif de Moleye, qui a connu un vif succès, que je veux revenir ici. Cette magnifique réalisation a été saluée par toutes les personnalités présentes à Chasse le 15 septembre. Par les officielles d'abord, qui ont insisté sur l'exemplarité du travail accompli par l'équipe municipale et la qualité des installations. Par celles du monde sportif ensuite, qui se félicitent de la création de ces équipements et se réjouissent de pouvoir désormais les utiliser. Les représentants de l'ASSE, qui avaient déjà eu l'occasion de visiter le complexe, nous ont fait l'amitié de leur présence lors de l'inauguration et je les en remercie. Le président Roland Romeyer, accompagné des anciens joueurs Dominique Rocheteau et Georges Bereta, nous a déjà fait part de son souhait de pouvoir venir s'entraîner et jouer des matches à Chasse-sur-Rhône, notamment pendant la période hivernale. C'est avec grand plaisir que nous les accueillerons chez nous. Et je veux saluer aussi les athlètes de l'association HandiVienne présents le samedi 15 septembre, Rachel Lardière bien sûr et Stéphanie Douard mais aussi le chassère Louis Rolland, qui a félicité la Mairie pour les parfaites conditions d'accessibilité de la tribune et des vestiaires.

Quelle meilleure occasion que cet éditorial pour adresser mes plus chaleureux remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué au succès de cette journée inaugurale. À André Combier, conseiller délégué aux Travaux, qui a suivi le chantier de bout en bout. À Gabriel Bueno, adjoint aux Sports, qui a la lourde charge désormais de le faire vivre, en lien avec les clubs sportifs. Je n'oublie pas le personnel municipal, qui s'est fortement mobilisé pour l'occasion, à l'image des services administratifs et techniques ou du restaurant scolaire. Merci aussi à l'agence d'architectes A3 et à l'équipe de maîtrise d'œuvre qui n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts pour faire de ce projet une réussite. Merci enfin à l'ensemble des financeurs sans qui, une fois de plus, rien n'aurait été possible.

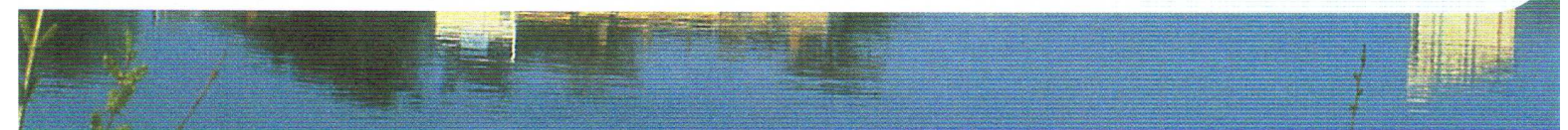
↳ Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise : information sur les études en cours

Le 4 juillet 2012, des représentants de la Mairie ont rencontré la Direction Régionale Rhône-Alpes/Auvergne de Réseau Ferré de France. Les représentants de RFF ont pu constater de visu, dès leur arrivée à Chasse-sur-Rhône, l'opposition de la Municipalité au projet actuel de tracé du CFAL (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise) grâce aux banderoles installées dans la commune. Les représentants municipaux en ont notamment profité pour développer leurs objections à l'implantation d'un pont ferroviaire au sud de Chasse-sur-Rhône. En effet, ce pont impliquerait le passage à quatre voies de la ligne Lyon-Marseille entre le nord et le sud de Chasse ; ceci engendrerait de nombreux problèmes techniques et environnementaux, avec un important accroissement des nuisances pour les Chassères riverains.

Indépendamment de la question du tracé du CFAL proprement dit et pour répondre aux normes environnementales actuelles, RFF doit procéder à la mise en place de protections phoniques sur une partie de son réseau qui traverse la commune. Ces travaux sont prévus pour 2014 et 2015. Les écrans de protection feront deux mètres de haut et seront situés au plus près de la voie (trois à quatre mètres). Ils seront absorbants ou réfléchissants et, de préférence, opaques. Ces écrans ne semblent prévus, selon les indications données par RFF, que sur le côté nord-est de la voie, entre le pont sur la rue Claude-Priest et jusqu'à celui situé sur le chemin des Escalières (pont Achard). Des études vont être réalisées par une société travaillant pour le compte de Réseau Ferré de France. Dès que la Mairie aura des informations plus précises, elle les relaira auprès de la population.

↳ Aménagement du Centre-Village : projet d'acquisitions foncières par l'ÉPORA

Par délibération du 20 septembre 2011, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention opérationnelle entre ViennAgglo (la communauté d'agglomération du Pays viennois), la Commune de Chasse-sur-Rhône et l'ÉPORA (Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) concernant l'aménagement du Centre-Village de Chasse. Cette convention avait pour but la réalisation d'une première mission sur un îlot du secteur, situé au



carrefour de la rue de la République, de la rue de la Convention et de la montée Saint-Martin, allant des immeubles bâtis mais inoccupés de l'ancienne boulangerie Bay (propriété communale) au nord jusqu'à l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers (occupée actuellement par le service Voirie) au sud, et incluant les propriétés Frantz et Micciche.

Dans le cadre de cette convention opérationnelle, l'ÉPORA a donc pris contact avec les autres propriétaires concernés par l'opération et il semble qu'un accord soit intervenu autour des conditions financières d'acquisition des immeubles. Les représentants de la Mairie doivent rencontrer prochainement l'ÉPORA pour envisager les suites à donner à l'opération, c'est-à-dire la démolition des immeubles existants. Celle-ci pourrait avoir lieu dès l'été 2013. Serait également examinées à cette occasion les modalités de construction, sur le site défini, d'une vingtaine de logements voire de locaux commerciaux.

Dans l'hypothèse de la démolition des anciens locaux de la caserne des sapeurs-pompiers, il est nécessaire de prévoir, au préalable, le relogement du service communal de la Voirie et donc la construction de la tranche opérationnelle qui leur est réservée dans les nouveaux locaux du centre technique municipal aux Platières. Cette éventualité nécessite donc aussi l'inscription des sommes correspondantes au budget 2013. Ces sommes sont évaluées à 512 000 € HT, soit environ 612 000 € TTC.

➤ **Construction d'un nouveau sas d'entrée pour l'ensemble pôle Petite Enfance-centre social Paul-Vittoz : concertation en cours avec ViennAgglo et le Département de l'Isère**

Depuis la construction du pôle Petite Enfance, le sas d'accueil, situé entre le centre social Paul-Vittoz et le pôle Petite Enfance, pose problème. En effet, du fait des techniques de construction légères employées, il est soumis au froid l'hiver, à de fortes chaleurs l'été et est ouvert à tous les vents. ViennAgglo, avec l'accord et le concours de la Commune, avait donc convenu de le modifier. Parallèlement, dès 2011, la Direction territoriale de l'Isère rhodanienne du Conseil général de l'Isère avait fait connaître à la Mairie son souhait de ne pas maintenir son service médicosocial dans les locaux loués à l'Opac 38, à l'angle de l'avenue François-Mitterrand et de la rue Paul-Éluard. En effet, les permanences sociales assurées par des agents seuls ne peuvent plus avoir lieu dans des endroits isolés. La Mairie avait donc fait remonter cette information aux services de ViennAgglo en octobre 2011. Le projet de reconstruction du sas d'accueil avait pourtant été maintenu en l'état. Au début de l'été, devant l'imminence des travaux, la Commune a demandé la réalisation d'une étude complémentaire à l'architecte responsable de l'opération, le cabinet Bortoli-Drouart de Pont-Évêque. À la suite de cette étude, une réunion technique a eu lieu, le jeudi 23 août dernier, entre des représentants de la Mairie, de ViennAgglo et du Département de l'Isère. Il a été convenu d'abord de faire reprendre ses études à l'architecte, une partie des locaux pouvant être mutualisée soit avec le centre social, soit avec le pôle Petite Enfance. Le coût global de l'opération, initialement évalué à 290 000 € HT pourrait ainsi être ramené à 210 000 € HT. Les questions de la maîtrise d'ouvrage et des modalités de financement de l'opération ont également été abordées. En dehors des intervenants précités, il est possible que

d'autres participations financières puissent être obtenues dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale). Il s'agit en effet de la réinstallation d'un pôle médicosocial au sein d'un quartier intégré dans la géographie prioritaire de la politique de la Ville.

Une prochaine réunion technique est prévue pour faire le point sur tous ces aspects. Le Conseil municipal sera tenu informé de l'évolution ultérieure de ce dossier.

➤ **Création d'un embarcadère sur les bords du Rhône : approbation des marchés de travaux**

Par délibération du 4 décembre 2008, le Conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement d'un embarcadère sur les bords du Rhône ainsi que la demande de subventions à plusieurs organismes et le contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude 3D Ingénierie. À l'époque, le montant de l'opération (honoraires compris) s'établissait à environ 244 000 € HT. Pour cette opération, les aides obtenues par la Commune sont les suivantes :

- ViennAgglo : à hauteur de 91 090 € ;
- Département de l'Isère : 36 619 € ;
- Conseil régional Rhône-Alpes : 45 000 € ;
- Compagnie Nationale du Rhône (CNR) : 45 000 € (versement 2013).

Le montant global de ces aides s'élève donc à 217 709 €. Il convient de signaler que, pour la Région Rhône-Alpes, l'attribution de cette subvention est subordonnée à un début d'exécution de l'opération avant le 12 octobre 2012. À la suite de l'établissement de l'avant-projet sommaire, un avant-projet détaillé ainsi qu'un dossier de consultation d'entreprises ont été successivement réalisés par le bureau d'études 3D Infrastructure. Trois lots de travaux ont ainsi été définis :

- un lot n°1 : « Terrassement, battage fluvial, voirie », estimé à un montant HT de 211 158,50 € ;
- un lot n°2 : « Éclairage public et génie civil pour vidéo-protection », d'un montant HT de 20 513 € ;
- un lot n°3 : « Espaces verts », pour un montant HT de 11 875 €.

Le montant total HT des travaux estimé pour la réalisation de l'embarcadère sur les berges du Rhône s'établit donc (au stade du dossier de consultation d'entreprises) à 243 546,50 €, soit environ 292 000 € TTC. Au regard de ces montants, la Mairie a donc choisi, en conformité avec l'article 28 du code des Marchés publics, la procédure des marchés adaptés. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans l'édition du 24 août dernier du journal d'annonces légales *Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné*. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 17 septembre courant à midi. En complément de la note de synthèse, André Combié, conseiller municipal délégué aux Travaux, présente les résultats après l'ouverture des plis :

- Pour le lot n°1, une seule entreprise a répondu : le groupement Roger-Martin, Tournaud et Nova Nautic, avec une offre à 251 191,50 € HT, supérieure de 19 % à l'estimation.
- Pour le lot n°2, deux entreprises ont répondu. L'offre moins-disante est celle de SPIE Sud-Est qui s'établit à 22 649,30 € HT mais supérieure de 10 % à l'estimation.
- Pour le lot n°3, quatre entreprises ont répondu. L'offre moins-disante est celle de Maniebat SA avec une proposition à 9 785 €, soit 17 % de

moins que l'estimation initiale. Cette entreprise ne semble toutefois pas présenter toutes les garanties requises. L'offre moins-disante suivante est celle de la société ISS Espaces verts, d'un montant de 10 216,40 €, soit 14 % de moins que l'estimation.

En conclusion, Monsieur Combié indique qu'une renégociation aura vraisemblablement lieu avec les entreprises pour les lots n°1 et n°2, du fait de l'écart constaté entre les résultats et les estimations.

Sous réserve de l'analyse des offres qui sera faite ultérieurement, le Conseil municipal est appelé à donner, selon les dispositions de l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005, son autorisation au maire pour signer les marchés de travaux avec les entreprises mieux-disantes. Compte tenu des délais de mise en œuvre du chantier, les travaux ne devraient commencer que vers la fin de l'année 2012 et seront réinscrits, en recettes comme en dépenses, au budget de l'année 2013.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Aménagement d'un parking dédié au covoiturage sur les berges du Rhône : demande de subventions et approbation d'un contrat de maîtrise d'œuvre**

La réalisation d'un parking de covoiturage sur les berges du Rhône est étroitement liée avec l'aménagement de l'embarcadère. En effet, la réalisation de ce parking et de ses annexes vise d'abord à élargir la surface prise en compte au niveau de l'opération, en incluant l'ensemble du secteur compris entre la RD n°4, avenue Frédéric-Mistral, le chemin de l'Ision, le Rhône et l'emprise de l'ancienne pizzeria WRC, actuellement inoccupée. Mais le but de cette opération est aussi de créer des places de stationnement pouvant accueillir des véhicules légers, par exemple lors des manifestations organisées par la Société de Sauvetage ou à l'occasion de l'accostage de bateaux (croisière, par exemple). Ce parc de stationnement correspondrait également à la volonté de créer, en semaine, un parking de covoiturage d'un peu plus de 80 places. Une aire de loisirs et de pique-nique verrait également le jour. Le parking créé serait paysager, un peu de la même façon que ce qui a été fait pour le stationnement au complexe sportif de Moleye.

La Mairie a demandé au bureau d'études 3D Infrastructure, qui a réalisé l'aménagement de l'embarcadère, d'établir le dossier correspondant, diffusé à l'ensemble des élus municipaux. Le montant total de l'opération s'établit à quelque 298 000 € HT, honoraires et frais divers compris. Les honoraires de l'équipe d'ingénierie (au taux de 5,5 %) s'établissent à 15 534,97 €, pour un coût estimatif des travaux de 282 454 € HT.

Il est demandé à l'Assemblée :

- d'approuver le dossier d'avant-projet relatif à l'aménagement de ce parking de covoiturage sur les berges du Rhône ;
- de prendre acte du coût de l'opération, soit environ 298 000 € HT ;
- d'autoriser le maire à solliciter les subventions correspondantes en vue de la réalisation de cette opération ;
- d'approuver le contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau 3D Infrastructure, pour un montant HT de 15 533,97 € ;
- d'autoriser le maire à signer ce contrat.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Programme triennal de travaux d'adduction d'eau : autorisation donnée au maire pour signer le marché**

Par délibération datée du 20 septembre 2011, le Conseil municipal a approuvé un programme triennal de travaux d'adduction d'eau qui devait, à l'origine, être réalisé sur les années 2011-2013. Dans la pratique, une partie des opérations prévues dans ce programme triennal a d'ores et déjà été effectuée :

- la réalisation d'un bouclage aux Georgellières, dans le cadre des travaux d'aménagement liés à la construction de logements par l'Opac 38 et Isère Habitat ;
- la sécurisation de la canalisation d'adduction d'eau vers le réservoir moyen service des Pieds, dans le cadre de l'installation de l'entreprise BJB, près du centre de secours, route de Communay ;
- la mise en place d'un dispositif de chloration à la station moyen service des Pieds, afin de répondre aux exigences sanitaires réglementaires.

Par rapport au programme primitif, un certain nombre d'opérations ont par ailleurs été exclues de la consultation. En effet, il est nécessaire de réaliser, comme au quartier du Rhône, un groupement de commande avec les services de ViennAgglo pour procéder en même temps aux travaux d'adduction d'eau potable et aux travaux d'assainissement sur un certain nombre de voiries communales :

- la rue Claude-Priest ;
- la rue de la Convention ;
- le quartier du Puits (rue du Puits et allée des Rameaux).

En définitive, les travaux retenus pour les années 2012 à 2014, dans la consultation strictement communale, sont donc les suivants :

a) Phase 1, en 2012

- Création d'une nouvelle canalisation de 125 mm de diamètre à la place de la canalisation existante sous la rue Clémenceau (défense Incendie à assurer jusqu'à la limite de Ternay).
- Rue de la Paix : création d'un bouclage (de 125 mm de diamètre) entre la rue Clémenceau et le chemin des Barbières.
- Suppression de tous les branchements en plomb de ces deux voiries et mise en conformité de 43 branchements en plomb supplémentaires, réparés sur 18 rues.
- Première partie de la suppression du bas service de distribution avec la création de trois ouvrages de régulation-stabilisation-réduction de pression en vue de la désaffectation du réservoir bas service de Morand.

b) Phase 2, en 2013

- À la Moille : remplacement de l'ancienne canalisation de 60 mm de diamètre conduisant à la ferme Girardet (dont une partie en 200 mm de diamètre pour la défense Incendie).
- Dans le quartier des Espinasses : renouvellement des canalisations de l'ensemble de l'ancien lotissement des Hauts-Fourneaux, avec mise en conformité des branchements et suppression des branchements en plomb.
- Deuxième partie de la suppression du bas service de distribution.

- Mise en conformité de 40 branchements supplémentaires en plomb, répartis sur 14 rues.

c) Phase 3, en 2014

- Montée des Estournelles : achèvement de l'extension commencée en 2009, avec renforcement de la protection du secteur contre l'incendie.
- Hameau de Trembas et Violans : renouvellement des canalisations et renforcement de la protection Incendie, avec mise en conformité de 19 branchements dont 6 en plomb.
- Troisième et dernière partie de la suppression du bas service de distribution, avec création de deux ouvrages de régulation-stabilisation-réduction de pression.

Le montant global de l'estimation des travaux, pour les trois phases, s'établit à 772 231,03 € HT, soit 923 588,31 € TTC. La procédure retenue est donc celle du marché adapté, avec mise en concurrence préalable. Un avis d'appel de candidature a été publié dans le journal d'annonces légales *L'Essor*. La date limite de réception des offres est fixée au 1^{er} octobre 2012 à midi.

Il est demandé à l'Assemblée, compte tenu des dispositions de l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005, d'autoriser le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise mieux-disante. Les résultats de la consultation seront communiqués lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ Entretien des terrains de sport municipaux : marché adapté avec l'entreprise titulaire

L'entretien des terrains de sport communaux avait été retiré des prestations définies dans la consultation relative aux espaces verts communaux. À l'époque, les terrains de football des Escalières allaient être cédés au groupe Casino et ceux du complexe sportif de Moleye n'étaient pas encore réalisés. Désormais, les terrains du complexe sportif de Moleye sont réalisés. Ils représentent, pour le terrain d'honneur, une superficie de 11 000 m², pour le terrain d'entraînement en synthétique, une surface de 7 140 m² et pour le second terrain en synthétique (celui pour le jeu à neuf), une superficie de 2 700 m². Enfin, avec le renouveau du club de rugby, il est nécessaire d'assurer aussi l'entretien du terrain engazonné réservé à ce sport et situé au sud du bassin nautique, d'une superficie de 8 750 m². Des prestations ont donc été définies pour l'ensemble de ces terrains de sport et une consultation ouverte auprès de trois entreprises habilitées : les sociétés Tarvel, Green Style et ISS Espaces verts. La remise des offres était fixée au lundi 3 septembre 2012 à midi à la mairie.

À l'ouverture des plis, les résultats ont été les suivants :

- Offre commune des sociétés Green Style et Tarvel : 36 930 € HT annuellement pour l'offre de base et 36 510 € HT pour une offre variante.
- ISS Espaces verts : offre de base uniquement, pour un montant global annuel de 38 925 € HT.

En fonction du résultat de cette consultation, il est demandé à l'Assemblée d'approuver la passation d'un marché adapté avec l'entreprise mieux-disante et d'autoriser le maire à le signer. La commission des Travaux qui a suivi la commission d'Appel d'offres a privilégié l'offre variante du groupement Green Style-Tarvel, pour un montant de 36 510 € HT.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ Travaux d'aménagement aux Barbières : information sur l'attribution des marchés adaptés

Par délibération du 18 mai 2011, le Conseil municipal a approuvé le dossier présenté dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2011 du Pays viennois, en vue de réaliser différents aménagements dans le quartier des Barbières. Par délibération du 7 juin 2012, le Conseil municipal a ensuite approuvé un dossier complémentaire d'aménagement, présenté dans le cadre du CUCS 2012. Globalement, ces travaux concernent la mise en place d'un panneau d'information à message variable, la poursuite du réaménagement du cheminement piéton à l'intérieur du quartier des Barbières, la mise en place de mobiliers urbains et la réalisation de plantations d'arbres ou d'arbustes. La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au bureau d'études 3D Infrastructure de Saint-Chamond.

Une procédure de marché adapté a été définie avec des prestations séparées en deux tranches : une tranche ferme correspondant au CUCS 2011 et une tranche conditionnelle correspondant au CUCS 2012, avec les lots suivants :

- un lot n°1 « Voirie », estimé à un montant global de 76 040 € HT ;
- un lot n°2 « Éclairage public et panneau à message variable », estimé à un montant global HT de 60 116 €.
- un lot n°3 « Espaces verts et mobiliers urbains », estimé à un montant global HT de 38 982,50 €.

Le montant global de l'estimation des travaux s'établissait donc à 175 138,50 € HT. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal d'annonces légales *Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné*, la date limite de remise des offres ayant été fixée au lundi 30 juillet 2012.

Après ouverture des plis et analyse des offres, les propositions transmises à l'Assemblée sont les suivantes :

- pour le lot n°1, l'entreprise mieux-disante est la société Roger-Martin Rhône-Alpes, pour un montant de 72 903,50 € HT, soit 26 975 € HT pour la tranche ferme et 45 928,50 € HT pour la tranche conditionnelle ;
- pour le lot n°2 et après négociation, l'entreprise mieux-disante est la société SPIE Sud-Est pour un montant HT de 63 241,86 € HT, soit une tranche ferme de 48 192,03 € HT et une tranche conditionnelle de 15 049,83 € HT ;
- pour le lot n°3, l'entreprise mieux-disante est la société ISS Espaces verts, pour un montant de 31 889,50 € HT, soit une tranche ferme de 23 853 € HT et une tranche conditionnelle de 8 036,50 € HT.

Le montant global HT des travaux s'établit donc à 168 034,86 €, soit une tranche ferme de 99 020,03 € HT et une tranche conditionnelle de 69 014,83 € HT.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver les marchés correspondants et d'autoriser le maire de Chasse-sur-Rhône à les signer. Il est rappelé d'autre part que ces travaux bénéficient de subventions importantes dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Pays viennois :

- CUCS 2011 : 50 000 € de la Région Rhône-Alpes et 10 000 € de ViennAgglo ;

- CUCS 2012 : 60 000 € de la Région Rhône-Alpes et 12 000 € de ViennAgglo (à confirmer).

En fonction des données budgétaires communales, la réalisation des travaux pour les tranches ferme et conditionnelle aura lieu pour partie en 2012 et pour le reste en 2013.

➤ Mise en place du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : information sur l'enquête publique

La révision du Plan d'Occupation des Sols en vigueur actuellement et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ont été arrêtées par délibération du Conseil municipal du 7 juin 2012. Conformément à la réglementation en vigueur, le dossier complet a été envoyé aux personnes publiques associées qui avaient un délai de trois mois pour notifier leurs observations à la Commune. Compte tenu de l'envoi complet du dossier le 29 juin dernier, l'enquête peut donc avoir lieu à partir du début du mois d'octobre 2012.

Par décision du Tribunal administratif de Grenoble saisi par la Commune, M^{me} Anne Mitault, juriste domiciliée à Saint-Ismier dans l'Isère, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur. M. Jean-Paul Gout, gérant d'un cabinet d'ingénieurs demeurant à Rives, a été quant à lui désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. L'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme aura donc lieu du lundi 1^{er} octobre au lundi 5 novembre 2012. Le dossier d'enquête publique sera disponible auprès du secrétariat général (1^{er} étage de la mairie). Un registre d'enquête sera également mis à la disposition des personnes qui souhaiteraient effectuer des remarques sur le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'arrêté. Des courriers pourront par ailleurs être adressés à la mairie, à l'attention de Madame le Commissaire-Enquêteur, par voie postale ou électronique : mairie-chasse-sur-rhone@orange.fr.

Enfin, Madame Mitault recevra à la mairie les personnes souhaitant lui transmettre verbalement des observations, lors des permanences suivantes :

- le lundi 1^{er} octobre, de 10h à 12h ;
- le samedi 13 octobre, de 9h30 à 11h30 ;
- le mercredi 17 octobre, de 15h à 17h ;
- le lundi 5 novembre, de 15h à 17h.

➤ Rapport annuel sur le service de l'Assainissement établi par ViennAgglo

Le rapport annuel du service « Assainissement » de ViennAgglo a été présenté lors du Conseil communautaire du 27 juin dernier. ViennAgglo a souhaité que ce document fasse l'objet d'une présentation devant le Conseil municipal. Il a donc été préalablement transmis à l'ensemble des élus. Pour la commune de Chasse-sur-Rhône, ce rapport fait apparaître les données suivantes :

- Révision du zonage de l'assainissement (p. 5) : aucune indication n'apparaît pour la commune de Chasse-sur-Rhône. Dans les faits, le zonage d'assainissement a fait l'objet d'une enquête publique au début de l'année 2012. Le dossier complet approuvé a été transmis par ViennAgglo au mois de juillet de cette année 2012.
- Abonnés desservis par les réseaux de collecte (p. 6) : il apparaît que 2 046 abonnés sont raccordés au service de l'assainissement, soit presque

la totalité des personnes raccordées au service de l'eau (2 146 abonnés en 2011).

- Caractéristiques du réseau de collecte (p. 7) : le réseau de la commune de Chasse-sur-Rhône est l'un des plus importants de l'agglomération viennoise, avec 74,19 km.
- Principales opérations réalisées en 2011 (p. 15) : sont signalés les importants travaux de mise en séparatif et de recalibrage des réseaux dans le quartier du Rhône, pour un montant de travaux de 425 000 € TTC pour les eaux pluviales et de 141 000 € HT pour les eaux usées.
- Sont également indiquées (p. 16) les études qui ont été réalisées rue Claude-Priest à Chasse-sur-Rhône visant à supprimer les problèmes d'inondation existant lors des orages.
- Tarifification de l'assainissement (p. 24 et suivantes) : la Commune de Chasse-sur-Rhône paie globalement le montant le plus important, avec 2,064 €/m³ (pour une consommation de 120 m³). Toutefois, la situation devrait évoluer au cours des prochaines années puisque la station d'épuration de Chasse-sur-Rhône, celle du SISEC, a déjà fait l'objet de travaux importants de rénovation. En revanche, celle du SYSTEPUR, située à Reventin-Vaugris, doit être complètement refaite dans les prochaines années. Il sera donc nécessaire de vérifier que les abonnés de Chasse-sur-Rhône ne paient pas deux fois : la première pour leur propre station et la seconde pour celle du SYSTEPUR.

En conclusion, il est demandé à l'Assemblée de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement, établi par ViennAgglo pour l'exercice 2011.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

« ILS ONT RÉPONDU... » : LE MOT DE L'OPPOSITION

Texte non communiqué

➤ Calendrier des prochaines manifestations

SEPTEMBRE 2012

Jeudi 27, à 18h : > Réunion publique sur le PPRT de Finorga, bâtiment du Château

OCTOBRE 2012

Samedi 6, à 20h : > Loto du centre social Paul-Vittoz, salle Jean-Marion

Samedi 13 : > Matinée « moules-frites » du GS Chasse Foot, au complexe sportif de Moleye. > Soirée « paella » du GS Chasse Basket, salle J.-Marion

Vendredi 19, à 19h : > Présentation de la saison culturelle municipale 2012/2013, restaurant « Le Savour », hôtel Ibis Styles

Samedi 20, à 20h30 : > Bal annuel de la Dolce Vita, salle Jean-Marion

Dimanche 21 : > Matinée dégustation-vente de saucisson à la grappe, Société des Vignerons, atrium restaurant scolaire. > 12h : Fête du Madar organisée par la Communauté arménienne, salle Jean-Marion

Samedi 27, à 20h30 : > Soirée Cabaret (magie, chanson), saison culturelle 2012/2013, 10 €/5 €

*Vous êtes cordialement invités
à assister à une nouvelle*



**RÉUNION PUBLIQUE
D'INFORMATION SUR LE PPRT**
(Plan de Protection contre
les Risques Technologiques)



**LE JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012
À 18H**

*Ultime étape de l'élaboration du PPRT
avant le démarrage de l'enquête publique*

Bâtiment du Château
Rue Wagner

En présence notamment de :

*Jean-Pierre RIOULT, maire de Chasse, vice-président de ViennAgglo
Philippe MOY, directeur général de Finorga-Novasep*

**Commune de Chasse-sur-Rhône
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté en date du 23 août 2012, le maire de Chasse-sur-Rhône a prescrit la mise à l'enquête publique du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), validé par le Conseil municipal du 7 juin 2012.

L'enquête publique se déroulera à la mairie, du lundi 1^{er} octobre au lundi 5 novembre 2012.

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre et un dossier seront mis à la disposition du public, au secrétariat général (1^{er} étage), aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h30-17h30).

M^{me} Anne Mitault, juriste, et M. Jean-Paul Gout, ingénieur, ont été respectivement désignés comme commissaire-enquêteur et commissaire-enquêteur suppléant par décision du Tribunal administratif de Grenoble du 20 juillet 2012.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à l'hôtel de ville, les jours suivants :

- le lundi 1^{er} octobre, de 10h à 12h ;
- le samedi 13 octobre, de 9h30 à 11h30 ;
- le mercredi 17 octobre, de 15h à 17h ;
- le lundi 5 novembre, de 15h à 17h.

Les observations du public sur le dossier peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur par courrier à son nom, déposé ou transmis à la mairie par voie postale ou électronique, à l'adresse suivante : mairie-chasse-sur-rhone@orange.fr

Ces observations doivent être transmises avant la clôture de l'enquête.